

L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE DŒT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
MÉIS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURANT
(B. SULTZ)



Abonnement : 50 c. (Canada)..... \$1.00
" " (Etats-Unis)..... 1.50
Strictement payable d'avance.

DIRECTEUR :
JULES-ÉDOUARD PRÉVOST
SAINT-JÉRÔME (Terrebonne) P. Q.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :
ANDRÉ MAGNANT

Annonces : 1/4 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne agate, 1ère
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

L'actualité

Les plaintes amères qui s'élevaient contre le haut coût de la vie n'ont pas trouvé de sympathies, auprès de certain ministre. Voilà que l'honorable Gédéon Robertson, ministre du travail, représentant, par conséquent, l'ouvrier, adresse au conseil municipal de Montréal, une lettre dans laquelle il ose affirmer que le peuple n'a aucune raison sérieuse de se plaindre du haut coût de la vie. D'après lui, celui-ci a baissé de dix pour cent, et si certains articles de première nécessité coûtent encore trop cher, c'est que la production locale ne suffit pas à la demande de notre marché.

De la spéculation éfrénée dont nous sommes les victimes, il ne dit pas un mot : de l'exportation faite sans jugement, sans pitié pour nos populations qui souffrent, sans le souci des besoins impérieux du consommateur canadien, pas un mot ! " Le peuple a tort de se plaindre, voilà la seule consolation qu'on nous offre, la seule solution que trouve le ministre du travail au problème le plus angoissant de l'heure.

Les affirmations du ministre du travail, si respectables qu'elles puissent être, ne nous empêcheront pas de constater les graves abus qui se commettent dans les entrepôts, et les razzias quotidiennes que font les agents américains sur notre marché. S'il était vrai que nous ne produisons pas assez pour la consommation locale, on n'emmagasinerait pas des quantités énormes de produits, dans le but évident de faire monter les prix ; s'il était vrai que nous manquons de vivre, on n'exporterait pas avec cette ardeur, qui fait qu'on vide le pays de ses meilleurs produits, au détriment du peuple qu'on affame, pour aller nourrir des populations qui, après tout, ne devraient manger que le surplus de notre table.

Partout, on a reconnu la justesse de ce dicton : " La charité bien ordonnée commence par soi-même ". C'est qu'il n'y a pas de désordre plus grand que celui d'un père de famille, qui porterait l'abondance dans les foyers pauvres, tandis que sa femme et ses enfants seraient taillés par la faim, et n'auraient que des croutons de pain à se mettre sous la dent. Notre gouvernement se rend coupable de la même inconscience, en ayant des tendresses et des larmes pour des malheurs qui ne le touchent pas, tandis que, près de lui, il ne daigne même pas entendre les gémissants qui sortent des entrailles de la famille canadienne.

Si le ministre du travail avait pensé à tout cela, — et à bien d'autres choses encore, — s'il avait voulu être sérieux et sincère, il ne se serait pas moqué de nous comme il l'a fait dans la lettre qu'il vient d'adresser au conseil de Montréal, mais il aurait au contraire, laissé espérer au pauvre consommateur canadien la punition exemplaire des exploités et des accapareurs, de même qu'une bonne mesure d'embargo sur l'exportation de denrées qu'il prétend être déjà insuffisantes pour la consommation du pays qui les a produites.

Sir Edward Kemp, ministre de la milice canadienne outre-mer a soumis son rapport à la Chambre. C'est un document presque aussi volumineux que le traité de paix ! Il s'agit, en effet, d'un volume imprimé de 533 pages. C'est le détail de tout ce qui s'est fait de l'autre côté de l'Atlantique, pendant la guerre, par les troupes canadiennes.

Sir Edward offre un magnifique tribut d'hommages aux troupes et à toutes les branches du service outre-mer.

Le rapport révèle des choses que l'on ignorait généralement. Ainsi on voit que la force aérienne canadienne était de plus de 8,000, que nos aviateurs se sont couverts de gloire d'une manière aussi éclatante que les héros de l'artillerie et de l'infanterie.

On voit aussi par le rapport de sir Edward Kemp que le jour de l'armistice, le corps des forestiers canadiens comprenait 31,447 hommes, y compris 13 compagnies de pionniers de guerre ayant un effectif de 5,021 hommes. Le même jour, on constatait que plus de 70 % de tout le bétail fourni sur le front occidental l'avait été par le corps des forestiers canadiens.

Le jour de l'armistice, il y avait 1,281 officiers canadiens faisant partie des forces impériales ou d'autres forces autres que les armées canadiennes. De ce nombre, 824 se trouvaient dans l'aviation.

Depuis les débuts de la guerre, — signale le rapport, — plus de 17,000 médailles ou décorations militaires ont été accordées aux Canadiens. Dans ce nombre, on remarque 53 croix Victoria, 1,182 médailles militaires, 19 croix pour envolées signalées, 1,204 médailles pour conduite distinguée et 6,610 médailles militaires.

Nous traduisons du *Star* de Montréal :
" Nous avons cru de notre devoir de signaler en temps les résultats financiers désastreux de la nationalisation

des chemins de fer aux Etats-Unis, comme le prouvent les chiffres publiés à Washington.

Il y a une semaine, nous avons noté que le déficit pour les trois premiers mois de l'année était de cent trente millions. Mais cela est jeté dans l'ombre par le résultat de mars ; dans ce seul mois le gouvernement américain, c'est-à-dire les contribuables auront à rencontrer un déficit de \$59,952,000.

De sorte que le peuple des Etats-Unis doit en ce moment payer en moyenne deux millions par jour pour la perte encourue par la nationalisation et en même temps payer 25 % de plus pour le service. Apparemment cela va de mal en pis avec l'opération gouvernementale.

" Y a-t-il un seul homme sensé au Canada qui pense que les politiciens d'Ottawa pourraient mieux opérer nos voies ferrées que ceux de Washington ? "

M. H.-W. Moore est un admirateur enthousiaste de M. Borden. Ce correspondant du *Star* ne manque jamais l'occasion de nous faire part des hauts faits de notre premier ministre.

C'est ainsi que M. Moore nous apprend que M. Borden va revenir au Canada, mais pas avant qu'il ait apposé sa signature au traité de paix. M. Lloyd George a, paraît-il, beaucoup insisté là-dessus, et M. Moore ajoute :

" Plus que jamais le premier ministre de la Grande-Bretagne compte sur le concours du premier ministre canadien pour la solution de problèmes difficiles dont plusieurs ne sont pas encore résolus. . . .

" Ni le public canadien ni le public anglais ne se rendent compte du grand rôle joué à Paris par M. Borden et de la confiance qu'on repose en son jugement. "

Tout cela est fort beau, et nous ne nous serions jamais doutés, en voyant la manière dont le Canada est gouverné, que nous avions un tel génie à la tête du cabinet fédéral.

Une dépêche de la *Gazette*, qui a presque l'allure d'un communiqué officieux, laisse pressentir que M. Borden sera, dans une quinzaine, de retour au milieu de nous. Ce qui fait dire à un confrère montréalais :

" Comment va se consoler M. H.-W. Moore et que va faire, sans les conseils de notre premier ministre, ce pauvre Lloyd George, à l'heure, précisément, où la situation paraît davantage se compliquer, où les Allemands menacent de ne point signer le traité de paix ? "

Qu'est-ce qui précipite le retour si longtemps différé de notre plénipotentiaire ? L'urgence de mettre de l'ordre dans la boutique unioniste et de rétablir l'accord entre les marmittes protectionnistes et les gâte-sauce libre-échangistes de son cabinet.

L'honorable M. Carvell a demandé un crédit de \$2,000,000 pour continuer la reconstruction des édifices incendiés du Parlement.

Le ministre des travaux publics a déclaré que cet édifice coûtera beaucoup plus cher qu'on n'avait pensé d'abord. Les estimés primitifs étaient de cinq millions qui sont dépassés. Les deux autres millions que demande le ministre ne suffiront pas non plus et M. Carvell estime que le coût total des travaux s'élèvera à huit millions.

Sir Thomas White vient de proposer à la Chambre une mesure afin que la loi de prohibition, adoptée sous forme d'arrêté ministériel par le gouvernement fédéral, ne soit pas appliquée aux provinces qui auront leurs lois spéciales de tempérance. Ce qui revient à dire que chaque province qui permettra la vente des liqueurs envivantes aura le droit de les manufacturer.

Les députés de l'Ontario ont soulevé des objections contre cette mesure. La loi qui défend le trafic de province à province des liqueurs alcooliques contrarie fort les brasseries et les viticulteurs de l'Ontario qui voudraient bien pouvoir expédier de la bière et du vin dans la province de Québec. M. Frapp, député d'Ottawa, a même déclaré que c'est faire tort aux brasseries de l'Ontario et octroyer à celles du Québec un monopole exagéré.

" Les Annales " — Numéro exceptionnel et sensationnel, édité par les *Annales*. L'élite intellectuelle des deux pays, Italie et France, y a collaboré. Les hommes d'Etat français : Briand, Viviani, Deschanel, Delcassé, Herriot ; les hommes d'Etat italiens : Orlando, Sonnino, Barzilai, Luzzatti, y publient des pages inédites.

Souvenirs de voyage des plus illustres dérivains français, 40 articles, 60 images gravées en héli. En supplément, les chefs-d'œuvre de Léonard de Vinci.

Une route à travers les Laurentides

Une importante et nombreuse délégation composée de citoyens des comtés de Terrebonne et de Labelle, ainsi que de la plupart des curés des paroisses du nord, a été reçue mardi dernier, à Montréal, par sir Lomer Gouin, premier ministre de la province, et l'honorable M. Tessier, ministre de la voirie. Les pétitionnaires ont demandé la construction d'une route moderne entre Montréal et Mont-Laurier. Ils étaient accompagnés de MM. Jules-Edouard Prévost et Athanase David, respectivement députés du comté de Terrebonne aux communes et à la législature, et de M. Achim, député provincial de Labelle. C'est ce dernier qui a exposé aux ministres le but de la délégation.

" Votre gouvernement, a-t-il dit, a toujours favorisé les bonnes routes pour activer le développement de la province de Québec. Vos compatriotes en sont reconnaissants. Les colons de Labelle veulent profiter des bonnes dispositions de votre gouvernement pour demander la construction d'une route en gravier de Montréal à Mont-Laurier.

" Le comté de Labelle est l'un des plus beaux de la province. La beauté de ses sites, le nombre de ses lacs, la chasse et la pêche, en font une région des plus désirables pour le voyageur et le touriste. Il ne lui manque que d'être connu. Si votre gouvernement veut bien venir en aide aux municipalités du nord pour faire le chemin projeté, vous y verrez surgir les centres les plus riches et les plus prospères. "

M. Athanase David, député de Terrebonne, appuya la requête au nom des paroisses de son comté. " Il faut amener dans nos magnifiques montagnes du nord les milliers de touristes américains qui, grâce à la construction de la route Montréal-Mont-Laurier, viendront passer l'été chez nous et y apporter des richesses considérables. "

M. Jules-Edouard Prévost prit aussi la parole et développa les avantages que retireraient les comtés de Labelle et de Terrebonne d'une grande route qui sillonnerait les deux comtés.

Il a rappelé les paroles de sir Lomer Gouin qui déplorait l'autre jour que nous exportions trop de matières premières. Dans un autre ordre d'idées ne devons-nous pas regretter de voir aller ailleurs des milliers de touristes. Si nous avions des bonnes routes, ces étrangers viendraient dans notre région pittoresque et feraient la prospérité de nos cantons. En outre de nous amener de riches étrangers, les bonnes routes favoriseraient certainement le développement commercial et industriel de nos paroisses en facilitant l'exploitation des richesses naturelles si abondantes dans nos montagnes.

Le premier ministre a répondu en substance : " Actuellement la route est faite jusqu'à Sainte-Thérèse. Il reste à faire une distance de 150 milles. Je suis grandement sympathique aux colons du nord et je veux leur prospérité. Mais, avant de rien décider, il faut compter avec le coût de la construction. En supposant que le chemin coûte \$4,000 du mille, vous auriez un total de \$600,000. Les municipalités auraient sur ce montant un intérêt considérable à payer. Sont-elles capables de supporter la charge ? Le chemin pourrait aussi bien coûter \$8,000 du mille, ce qui ferait une somme globale de \$1,200,000. Calculez l'intérêt ! On me demande, il est vrai, de réduire cet intérêt ; mais j'ignore si mon gouvernement pourra le faire. Il faut que nous réfléchissions avant de vous donner une réponse définitive. De leur côté, les municipalités devront voir si elles sont capables de faire face aux dépenses. En tous cas, nous allons envoyer des ingénieurs visiter le parcours. Lorsque nous aurons leur rapport, nous serons en mesure de vous faire des propositions. "

L'honorable M. Tessier est de l'avis de sir Lomer Gouin. Il faut d'abord faire le tracé de la route et le relevé des dépenses, avant d'en venir à un arrangement définitif. Le gouvernement fera tout son possible pour donner satisfaction aux deux comtés intéressés.

Parmi les délégués, on remarquait entre autres : MM. J.-A. Legault, maire, le notaire Parent, échevin, Dr Em. Fournier, Chs. Lorrain, et Latour, ingénieur civil, de Saint-Jérôme ; Janvier Corbeil, maire de la paroisse de Saint-Jérôme ; M. Robillard, maire, et le Dr S. Desjardins, de Sainte-Thérèse ; MM. Brown et Léonard, maires du village et de la paroisse de Saint-Jovite ; le Dr Lapointe, de Saint-Sauveur ; M. Casimir Boivin, de Saint-Jovite.

Des délégations particulières de Saint-Jérôme et de Sainte-Thérèse ont demandé que la route se construise, dès cet été, de Sainte-Thérèse à Shawbridge. Les délégués se sont retirés satisfaits de leur entrevue avec les ministres.

Un pont entre Vaudreuil et Sainte-Anne

M. Gustave Boyer, député de Vaudreuil à Ottawa, a exposé, devant la Chambre de commerce de Montréal, les raisons qui militent en faveur de la construction d'un pont sur la rivière Ottawa, entre Vaudreuil et Sainte-Anne.

Pour M. Boyer, il s'agit d'un projet d'intérêt national et dont les gouvernements fédéral et provincial ont été maintes fois saisis.

Le député de Vaudreuil a fait ressortir les avantages que la construction d'un ou de plusieurs ponts entre Sainte-Anne et Vaudreuil fournirait aux populations rurales des alentours de la métropole ainsi qu'à cette dernière. Ce serait une source d'expansion, au point de vue commercial, immobilier, etc. La péninsule qui forme Vaudreuil et Soulages est destinée à devenir avant longtemps le jardin de Montréal. Des ponts sur la rivière des Prairies facilitent l'accès à la ville pour la partie nord ; de son côté, le pont Victoria met la rive sud en communication directe avec l'île. Il n'y a que sur l'Ottawa qu'aucun pont n'existe ; il relierait le sud-ouest au centre de l'activité commerciale, industrielle, etc., du pays. D'autre part, si le citadin a soif de soleil et de nature enchantée, il les trouvera dans ces régions à Dorion, Vaudreuil, Comoy, Choisy, Rigaud, etc.

Parlant du coût approximatif de l'entreprise, M. Boyer donne des chiffres basés sur des plans élaborés en 1913, à la suite de démarches faites auprès du gouvernement fédéral. En utilisant les piliers du C. P. R. et du G. T. R., l'entreprise coûterait \$231,986, et le prix en serait porté à environ \$305,000 si on n'utilisait pas les piliers en question.

La construction de ponts quadruplerait pour le moins le trafic, notamment celui des autos qui y trouveraient la route de Toronto et d'Ottawa.

M. Boyer a indiqué les moyens pratiques de mener à bonne fin ce projet qui, espérons-le, sera un fait accompli avant longtemps.

" L'Union Musicale " de Joliette

" L'Union Musicale " de Joliette vient de fêter son directeur, M. Emile Prévost. A ce sujet nous lisons dans *L'Etoile du Nord* :

" L'Union Musicale depuis son existence fut pour ainsi dire son œuvre, depuis ses dix-huit ans d'existence. Elle a fait honneur à cette ville et elle a rendu de nombreux services à notre population. Les citoyens de Joliette apprécient le dévouement du directeur de cette institution ainsi que les membres qui le secondent. "

M. Emile Prévost vaudra bien accepter nos félicitations pour le succès avec lequel il fait progresser l'art musical à Joliette.

Les chemins de fer aux Etats-Unis

Le directeur-général Hines, dans une discussion sur les dernières recettes des chemins de fer, a fait les déclarations suivantes :

Le déficit du gouvernement dans sa direction des chemins de fer pour les trois premiers mois de cette année ou la différence entre les recettes brutes et le quart de la compensation annuelle de garantie était de \$192,000,000 pour tous les chemins de fer sous le contrôle fédéral. Les pertes du gouvernement pour 1918 sont de \$226,000,000. La perte entière encourue par le gouvernement durant les quinze mois d'administration fédérale est de \$418,000,000. La réduction sensible du trafic de fret, d'après les rapports des périodes coïncidentes des deux dernières années, est responsable du mauvais résultat financier d'avril.

Malgré les déficits du gouvernement le directeur-général ne prévoit aucune augmentation générale dans l'échelle des tarifs, mais préfère attendre la restauration des affaires à l'état normal.

Le gouvernement a aussi subi les pertes d'un déficit de près de \$14,540,000 durant une administration de huit mois de la compagnie American Railway Express, corporation consolidée de transport, jusqu'au 7 mars 1919.

La flûte de sir Wilfrid Laurier

Un jour, dit un ami intime de sir Wilfrid Laurier, ce dernier décida d'apprendre la flûte. Peu de temps après, un voyageur de commerce se rendit à son domicile pour lui vendre un gramophone.

Tous ses arguments semblaient inutiles, quand, soudain, il eut une idée. " J'ai ceci, dit-il, un cylindre neuf, aimeriez-vous à vous entendre parler ou chanter ? "

" Je ne chante pas mais si vous voulez bien me permettre " . . . et sir Wilfrid commença à jouer de la flûte. Notre voyageur était enchanté de la tournure des choses et l'homme d'Etat canadien-français soufflait et saut, tâchant de terminer sa romance, " Alice où donc es-tu " .

Meli-Melo

" Voilà ", dit le voyageur en faisant jouer le morceau, un instant plus tard. " Il est excellent. "

" Est-ce vraiment comme cela que j'ai joué ", interrogea sir Wilfrid.

" C'est exactement cela. Achetez-vous mon gramophone, maintenant ? "

" Non ", répondit sir Wilfrid tristement. " Je m'en vais vendre ma flûte. "

L'annistie complète

(Du Canada)

On raconte qu'Abraham Lincoln, au lendemain de la guerre de sécession, vit venir à lui des jeunes Américains qui n'avaient pas voulu répondre à l'appel aux armes. Ils venaient en Américains du Sud implorer la clémence d'un vainqueur. Lincoln les accueillit avec la plus grande cordialité et leur dit : " Retournez à vos femmes et à vos enfants ; devenez d'honnêtes hommes et l'on ne vous inquiétera plus. "

Au lendemain de l'armistice, alors que les Français et les Anglais enivrés par le triomphe de leurs armes voulaient qu'on détruisît tout en Allemagne ; qu'on massacrât comme les Allemands avaient massacré ; qu'on les laissât mourir de faim les populations qu'ils avaient asservies, Clémenceau et Lloyd-George dirent : " Il faut être magnanime et bon pour le vaincu ; il ne faut pas user de représailles. "

Il y a quelques mois, un anarchiste tenta à la vie du premier ministre de France ; il fut prouvé que le crime avait été longtemps prémédité ; l'accusé fut condamné à mort et Clémenceau, écoutant les supplications de la vieille mère Cottin, pardonna à son agresseur et fit commuer la sentence capitale en un emprisonnement de dix ans.

Pourtant, les crimes qu'on reprochait aux Américains du Sud, aux Allemands et à Cottin ne méritaient pas la clémence : les Américains du Sud avaient combattu Lincoln et avaient tout fait pour empêcher la consolidation de l'Union Américaine ; les Allemands ont commis les pires atrocités ; tout ce que l'enfer aurait pu inventer a été employé par eux dans cette guerre horrible ; Cottin s'attaqua à un vieillard incarnant l'âme héroïque et glorieuse de la France, quand il déchargea son arme sur Clémenceau ; et tous ces crimes furent pardonnés ; c'est par la clémence et la magnanimité qu'on répondit à tant d'infamie.

Tel n'est pas le cas chez nous. Nos ministres, et M. Meighen en particulier, n'ont pas la mentalité d'un Lincoln, d'un Clémenceau ou d'un Lloyd-George. Pour eux la vengeance est souveraine ; elle est pour eux un besoin ; et dire que c'est sur des jeunes gens qu'ils osent l'exercer et sur des jeunes gens qu'une erreur de jugement, qu'un mauvais conseil, qu'un mauvais exemple ont désorientés.

Pour punir ceux qui n'ont pas voulu se soumettre au service militaire obligatoire, le gouvernement vient d'annoncer qu'une loi sera passée pour leur enlever le droit de vote durant quinze ans et c'est là le cas que le gouvernement fait d'un jeune homme qui n'est pas coupable d'un crime, qu'on le sache bien, mais d'une erreur, d'une irréflexion.

On nous dira : " Mais que l'insoumis se pourvoie des dispositions de la loi militaire et qu'il vienne se soumettre à ses exigences qui sont de payer une amende de \$250. " Mais combien de ces insoumis ne peuvent même pas trouver ce montant et c'est tellement le cas que c'est précisément pour cela que le gouvernement a fait porter de \$5.00 à \$25.00 le minimum de cette amende.

Eh bien ! que le gouvernement exerce ses vengeances, s'il le veut ; mais qu'il se rappelle le vieil axiome français qui dit : " La vengeance augmente la haine et la nourrit. " Il ne veut pas que les insoumis votent, alors il y aura encore assez de votes au jour du scrutin pour débarrasser le pays de ce gouvernement honni et exécuté.

Ce sera au tour du peuple d'exercer sa

vengeance. Il n'aura que suivi l'exemple de ceux qui le gouvernement.

M. Dandurand répond au sénateur Pope

La proposition Pope au sujet de l'établissement d'écoles nationales au Canada a été discutée de nouveau au sénat par l'honorable M. Dandurand ; celui-ci a déclaré que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord garantit les écoles séparées, que la minorité protestante du Québec est bien traitée et qu'elle désire voir continuer le régime actuel. La province de Québec est avant tout canadienne et elle a fait sa large part dans la guerre et ses progrès égaux à ceux de la province d'Ontario.

Le sénateur Dandurand dit que c'est la minorité protestante du Québec qui a voulu des écoles séparées et c'est elle qui a demandé protection à la Confédération. Il ne croit pas que le sénateur Pope ait parlé au nom de cette minorité. Personne n'a demandé l'abolition des écoles séparées depuis qu'elles ont été établies en 1867 et le sénateur Dandurand appuie ses déclarations de celles de M. J.-W. Parmeler, surintendant des écoles protestantes, et de M. J. C. Sutherland, inspecteur général des écoles protestantes de Québec, qui ont fait des déclarations analogues lors de la convention d'éducation du Dominion.

Le sénateur Pope s'est plaint du fait que les taxes imposées à des compagnies anonymes vont à un fonds neutre et que, même quand les actionnaires de ces compagnies sont en majorité protestants, ils n'ont pas le droit de verser leurs taxes scolaires dans les coffres des écoles protestantes mais qu'elles devaient se diviser en proportion des populations catholique et protestante du district. L'établissement d'écoles nationales ne changerait rien à cela. Du reste, même si les taxes des compagnies sont payées par des actionnaires protestants il ne faut pas oublier que les ouvriers et ouvrières sont en majorité catholiques.

Non seulement ces ouvriers produisent les articles vendus par la compagnie, mais, de plus, ils sont aussi consommateurs et le succès de l'industrie est dû en grande partie aux Canadiens français catholiques.

Le sénateur Pope croit que les écoles nationales amèneraient l'union nationale en unissant les enfants des deux races, anglaise et française. Ce n'est pas l'avis du sénateur Dandurand. Sauf de rares exceptions, les gens de langue française et ceux de langue anglaise vivent séparés et les écoles nationales ne changeraient rien à cela.

Le sénateur Pope n'a pas dit clairement si l'idéal de ses écoles nationales aurait des tendances impérialistes ou simplement canadiennes. Si elles veulent être canadiennes, la province de Québec n'a rien à apprendre du sénateur Pope ni d'une autre province. Le statut colonial du Canada a produit dans le pays deux écoles de patriotisme et deux groupes de population, les Canadiens français et Canadiens anglais. Le patriotisme des Anglo-canadiens traverse l'océan et va jusqu'à la mère-patrie. Celui du Canadien-français se limite à son pays, à cette terre natale que ses pères et lui habitent depuis 300 ans. S'il s'agit d'un véritable Canadien, on le trouve chez le Canadien-français. Il n'a qu'un pays et qu'une patrie et, cependant des gens ont été surpris de voir qu'il ne pouvait pas diviser son patriotisme entre le Canada, la France et l'Angleterre. Un jour viendra où un esprit de patriotisme canadien régnera dans tout le pays, mais aujourd'hui ce sentiment existe dans le Québec.

Après avoir longuement parlé des Canadiens-français et de la guerre, M. Dandurand dit que la prétention du sénateur Pope qui croit que des écoles nationales donneraient une augmentation dans la fréquentation des écoles n'est nullement fondée. Ottawa ne peut pas mieux réussir en cela que les capitales provinciales.

DES FLEURS NATURELLES

Avez-vous besoin de fleurs naturelles pour quelque occasion que ce soit : fêtes, naissances, mariages, décès, etc. ?

Adressez-vous à la PHARMACIE FOURNIER, qui représente ici la fameuse maison McKenna, de Montréal. Choix sur catalogue. Prompte livraison.

MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

On trouvera aussi à la pharmacie Fournier des kodaks et tous les accessoires voulus pour faire de la photographie.

CONTES ET LEGENDES

"DIANE"

Les petites gares de chemin de fer se ressemblent presque toutes mais pas autant que les badauds qui paraissent aussi réguliers à l'arrivée des trains que les trains eux-mêmes.

Ce matin-là, les habitués de la petite gare de Tharso furent intrigués de l'arrivée de Diane Deschaumes dans un ancien coupé trainé par deux mesquins chevaux blancs.

Diane-Deschaumes était fille unique d'un riche éleveur de Mayo. Elle s'était éprise à dix-huit ans d'un polytechnicien qui venait passer ses vacances chez son père, pour jouir de la tranquillité et du bon air des montagnes.

Elle se promenait sur le quai de la gare d'un pas nerveux et semblait nullement incommodée par la curiosité de ces gens qui l'examinaient obstinément.

Ce fut une surprise générale et presque un scandale parmi ces bonnes gens, quand, à l'arrivée du train, elle sauta au cou de Claude et l'embrassa.

Claude Lamotte était orphelin de père et de mère depuis l'âge de treize ans, et dès lors son existence s'était partagée entre le collège et la famille de son tuteur, Augustin Deschaumes.

Le premier geste avait dénoté l'un à l'autre que leur grand amour était plus vivant qu'on ne le croit. C'est le cœur débordant de mille choses à se dire qu'ils prirent place dans le coupé qui devait les ramener à la ferme.

Claude tenait la main de Diane et la portait à tout moment à ses lèvres. Elle est plus belle que jadis, pensait-il, et comme le charme de ses yeux reflète sa belle âme!

Le lendemain, il faisait encore nuit quand ils quittèrent la ferme pour se rendre au ruisseau de la légende. Après avoir traversé des champs et des bois, ils arrivèrent et elle lui désigna le ruisseau à la hauteur du gué d'où partaient des veines chématiques rouges.

Alors Diane dit à Claude la légende du ruisseau de la Fontaine d'Amour. C'était durant la Révolution française, en Bretagne, alors que la moindre sympathie pour les royalistes était sévèrement punie.

Alors Diane dit à Claude la légende du ruisseau de la Fontaine d'Amour. C'était durant la Révolution française, en Bretagne, alors que la moindre sympathie pour les royalistes était sévèrement punie.

Après la mort de son père, Jacques Hervier, craignant d'autres déconvenues, voyant la France sombrer de jour en jour et voulant surtout mettre fin aux amours de sa fille avec le fils de son ennemi, résolut d'émigrer au Canada.

Quelle ne fut pas sa surprise, en un plus tard, d'apprendre qu'Hubert Niel avait acheté la terre de l'autre côté de ce même ruisseau. C'est la rage au cœur qu'il intima formellement

La Meilleure Référence d'un Jeune Homme



LA BANQUE DES MARCHANDS

Bureau Chef: Montreal, DV CANADA. Succursale de St-Jérôme. Établie en 1834. J. N. LORRAIN, Gérant.

à sa fille de ne jamais avoir de relations avec son voisin.

Le ruisseau qui séparait les deux terres, à environ deux arpents avant de se jeter dans la rivière, disparaît complètement sous le sol pour ressortir un peu plus bas à travers un rocher et tomber dans un bassin naturel.

Un dimanche, Jacques Hervier remontait ce cours d'eau en jetant la mouche pour prendre la truite; il aperçut des roches plates qui avaient été jetées là pour passer à gué.

Il fut ahuri de sa découverte et, tremblant de peur, il jura d'arracher sa fille des griffes de cet imposteur.

Le mardi suivant, au lieu de se rendre à la ville, Jacques Hervier alla s'embusquer avec son fusil à quelques toises en face du gué.

Claude Lamotte était orphelin de père et de mère depuis l'âge de treize ans, et dès lors son existence s'était partagée entre le collège et la famille de son tuteur, Augustin Deschaumes.

Après avoir descendu une pente assez raide, ils arrivèrent au bord du bassin, au pied de la Fontaine d'Amour, dont le fond était encore plus rouge que là-haut.

Plusieurs médecins m'avaient traité pour une douleur de côté dont je souffrais depuis longtemps. J'étais devenue tellement faible que je devais rester au lit.

Plusieurs médecins m'avaient traité pour une douleur de côté dont je souffrais depuis longtemps. J'étais devenue tellement faible que je devais rester au lit.

Plusieurs médecins m'avaient traité pour une douleur de côté dont je souffrais depuis longtemps. J'étais devenue tellement faible que je devais rester au lit.

Plusieurs médecins m'avaient traité pour une douleur de côté dont je souffrais depuis longtemps. J'étais devenue tellement faible que je devais rester au lit.

Plusieurs médecins m'avaient traité pour une douleur de côté dont je souffrais depuis longtemps. J'étais devenue tellement faible que je devais rester au lit.

Plusieurs médecins m'avaient traité pour une douleur de côté dont je souffrais depuis longtemps. J'étais devenue tellement faible que je devais rester au lit.

puis elle l'offrit à boire à son fiancé, en lui faisant jurer de l'aimer jusqu'à la mort, comme s'étaient aimés Hubert et Corinde.

Claude, grand sceptique, fut troublé et ému de découvrir la croyance naïve et sincère de Diane dans les effets surnaturels de l'eau magique.

Comme ces braves cultivateurs qui résident dans les montagnes, loin des centres de corruption, sont généralement paisibles et laborieux, il est évident que le pèlerinage au ruisseau rouge, accompagné du rite de la légende, amène toujours chez eux le bonheur et la prospérité.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

En général, nos concitoyens sont soigneux pour leurs demeures. Le plus grand nombre d'entre elles plaisent à voir et l'on sent qu'il fait bon s'y vivre.

dans les maisons et surtout autour, parions qu'on éviterions 10 % au très bas mot, des cas de mortalité au-dessous de 30 ans.

Ce n'est pas seulement au point de vue hygiénique qu'il importe de conserver propre le terrain environnant la maison. Quel est celui qui, sans se croire artiste, ne préfère pas un terrain propre à un emplacement convert d'ordure?

Ceux qui, voulant faire mieux que nettoyer, voudraient embellir leur petit domaine, en peignant leur maison, en plantant des arbres, des fleurs, ne s'attireraient certainement pas nos critiques, bien loin de là.

Il faut que les étrangers qui nous visiteront ont été s'en retourner avec la conviction que Saint-Jérôme est une ville où l'ordre et la propreté la plus minutieuse sont en honneur.

Le service naval

Nous lisons dans le Soleil :

À la Chambre, ces jours derniers, M. Duff, député de Lunenburg, a fortement critiqué l'administration du service naval et il a demandé que l'on fasse une enquête générale, sur son fonctionnement.

Les énormes dépenses faites dans le hâve de Sidney pour fins navales n'étaient nullement requises à ce qu'il affirme et l'argent englouti à cet endroit a été complètement gaspillé.

Il y avait là, comme partout ailleurs, un tas de petits officiers dont un bon nombre, faute de savoir mieux, abusèrent de leur autorité.

Détail piquant : l'un des officiers de la cour martiale qui a condamné les sept matelots sus-dits à la prison, était le capitaine du steamer "Hochelaga" qui avait foi à toute vapeur lorsque quelques jours auparavant, il avait cru voir un sous-marin en sortant du port.

Un peu plus tard, un vapeur américain fut pillé non loin de la côte, alors que la plupart des officiers de marine prenaient le thé et jouaient au "Bridge" à Halifax.

Les victimes du sous-marin boche parvinrent à se sauver dans de petites embarcations après mille difficultés et sans avoir pu obtenir aucun secours de la station navale.

Canada

Province de Québec

Municipalité de Saint-Hermas

EXTRAIT des minutes de l'assemblée du conseil municipal de Saint-Hermas, en date du vingt-huit avril mil neuf cent dix-neuf.

En vertu des pouvoirs accordés au conseil municipal de la municipalité par un règlement de prohibition a été approuvé par les électeurs suivant les articles 1320 et 1321 des Statuts R-fondus de la province de Québec 1909, section 15, chapitre 5, à l'effet que ce règlement peut être révoqué par un autre règlement du conseil municipal de la municipalité intéressée.

Le présent règlement est proposé par le conseiller Joseph Chénier, appuyé par le conseiller Nap-Laurin.

Attendu que, dans le cours du mois de juillet 1915, en vertu des articles 1320 et 1321 des Statuts R-fondus de la Province de Québec 1909, section 15, chapitre 5, un règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes et l'émission des licences pour la vente d'icelles dans les limites de cette municipalité, a été adopté;

Attendu que ce règlement peut être révoqué par un règlement du conseil municipal de cette municipalité;

Attendu, cependant, que pour prendre effet ce règlement de révocation devra être soumis à l'approbation des électeurs, en la manière et d'après les formalités prescrites par l'article 1321 tel qu'amendé par le statut 6 Georges V, 1916;

Qu'en conséquence, il soit déclaré par le présent règlement que le règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes et l'émission des licences pour la vente d'icelles, passé dans le cours du mois de juillet mil neuf cent quinze, en cette municipalité, soit révoqué, cassé et annulé, et que le présent règlement soit soumis à l'approbation des électeurs de cette municipalité suivant les formalités exigées par la loi.

AD. LEROUX, Maire

JOSEPH LACASSE, Secrétaire-trésorier

Le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de la paroisse de Saint-Hermas, donne avis que le cinquième jour du mois de juin 1919, à dix heures du matin, à la salle des sessions ordinaires du conseil, aura lieu la votation au scrutin secret, dans ladite municipalité, aux fins de décréter si le règlement ci-dessus doit être approuvé ou désapprouvé, suivant le cas, par les électeurs.

Donné à Saint-Hermas, ce vingt-huitième jour d'avril 1919.

JOSEPH LACASSE, Secrétaire-trésorier

M. Albert Ménard a ouvert, à Saint-Jérôme, un atelier pour la fabrication des meubles, voitures, jouets, etc.

M. Ménard qui est établi au No. 36 rue Sainte-Virginie (Tél. Baill 174) sollicite l'engorgement de tous.

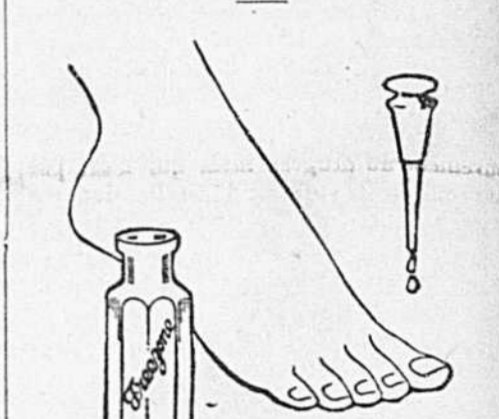
CANADIAN PACIFIC

Voici le nouvel horaire des trains du Pacifique Canadien qui dessert notre ville :

Table with train routes and times: MONTREAL arrive à SAINT-JÉRÔME, A Labelle, quotidien 10.14 a.m., A Mont-Laurier, ex. dimanche 5.17 p.m., A Shawbridge, samedi et dimanche 7.53 p.m., etc.

Il fait tomber les cors

Appliquer quelques gouttes sur le cor; il s'enlève ensuite facilement avec les doigts



Il ne fait pas de mal du tout! Versez quelques gouttes de Freezone sur un cor douloureux, instantanément, la douleur cesse, et le cor s'enlève comme par magie.

Une petite bouteille de Freezone ne coûte que quelques cents à la pharmacie, et elle suffit pour vous débarrasser des cors durs, cors mous, cors entre les orteils, etc., sans douleur ni irritation.

Le Freezone est la découverte sensationnelle d'un génie de Cincinnati. C'est merveilleux.

Un Remède contre la Dyspepsie

M.D. prescrit: "Toute personne souffrant d'une indigestion prononcée ou de constipation peut se guérir en prenant de 15 à 30 gouttes d'Extraits de Racines après chaque repas et au coucher. Ce remède est vendu par les pharmaciens sous le nom de Sirap Corail de la Mère Selgel." Prix: 50c. et \$1.00 la bouteille.

MAISON A VENDRE - La Villa des Sapins, au centre de la ville, rapportant \$336. de loyer par année. Prix: \$3 000. dont \$1 000 comptant. J. E. Parent, N. P., Saint-Jérôme.

Pourquoi souffrir d'une vue défectueuse



Les jeunes et les vieux dont la vue est défectueuse doivent supprimer cette grave incommodité. Nous sommes à leur disposition pour remédier au défaut dont ils souffrent et notre grande expérience est une garantie de succès.

L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue Sainte-Catherine Est Angle avenue Hôtel-de-ville MONTREAL

Spécialiste Beaumier Le meilleur de Montréal

Cette annonce vaut 15 cts par dollars sur tout achat de lunetterie. Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable.

A VENDRE

- A SAINT-FAUSTIN, P. Q. Grand magasin (et fixtures), logement et dépendances, situés dans le village. Chance exceptionnelle pour établir un commerce. A SAINT-CANUT, P. Q. Emplacement avec maisons et dépendances, à un mille et demi de la gare. S'adresser à La Société d'Administration Générale Fiduciaire de la Succ. Hon. W. Prévost 35, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL



Le Thé Primus

Le choix des vrais connaisseurs—fera les délices de votre table; vous obtiendrez un plus grand nombre de tasses de thé dans une livre de Primus que dans une livre de n'importe quelle autre marque sur le marché. Le Thé Primus est choisi avec soin, préparé par des experts et emballé dans des feuilles d'étain afin de lui conserver son arôme riche et délicat. Insistez pour le Thé Primus auprès de votre fournisseur. Deux variétés—vert et noir. Essayez les autres PRODUITS TURS PRIMUS, garantie de la plus haute qualité. L. Chaput, Fils & Cie., Limitée, Montréal.



Mme JOS. LARRIVÉE 18, rue Couillard, Lauzon (Lévis) P. Q.

Les CONSULTATIONS GRATUITES, au bureau de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, sont données tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. C'est toujours, depuis vingt ans, le même médecin qui préside à ces consultations. Les femmes, qui ne peuvent venir au bureau, sont invitées à lui écrire. Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c., une boîte, \$2.50, six boîtes. Elles sont toujours vendues en boîtes, jamais au cent. Si vous ne pouvez vous procurer dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sur réception du prix. Toutes les lettres doivent être adressées à: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

NOUVELLES - DE - Saint-Jérôme

M. Jules-Edouard Prévost est allé mercredi dernier, à Québec, où se tenait la session régulière du Conseil de l'Instruction publique.

Le conseil municipal a engagé M. Latour en qualité d'ingénieur de la ville, au salaire de \$1,500 par an.

M. Latour est un ingénieur civil diplômé qui peut rendre de grands services à la ville.

Les deux grandes usines de la Dominion Rubber Co. et de la Regent Spinners sont un bienfait pour Saint-Jérôme; elles sont en pleine activité et emploient un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières.

Mais, en raison de leur activité intense, leurs cheminées laissent échapper d'épaisses fumées et des poussières qui feront bientôt que Saint-Jérôme ressemblera aux "Villes noires" qu'Émile Verhaeren a décrites dans ses vers.

Ces fumées et ces poussières sont un inconvénient du progrès mais qui n'est pas sans remède. Il suffirait d'installer dans ces usines un fumivore, et nous croyons que si le conseil le demandait, les directeurs de ces industries s'empresseraient de prendre les moyens de faire disparaître cette grave incommodité dont se plaignent ceux qui demeurent dans le voisinage des manufactures.

Mercredi dernier, a été célébré le mariage de M. Edouard Cadieux, fils de M. Nephtali Cadieux, avec Mlle Lamoureux. Les nouveaux époux sont partis, aussitôt après la cérémonie, pour leur voyage de noces.

La saison des sports sera inaugurée dimanche prochain, dans notre ville. Ce jour-là, sera jouée une partie de base-ball entre le "Regent Knitting" et le "Jérémien". La première balle sera lancée par M. Jules-Edouard Prévost, député de Terrebonne.

Les directeurs du club ont réussi à former une bonne équipe d'amateurs locaux, et ils comptent que le public saura reconnaître leurs efforts en assistant aux parties que l'habileté des joueurs rendra très intéressantes.

C'est mercredi et jeudi qu'aura lieu la séance donnée par les élèves du collège Commercial.

Ces séances récréatives données par nos enfants sont toujours très intéressantes et très réussies, et tout fait prévoir que celle de la semaine prochaine continuera une heureuse tradition.

Le conseil municipal paraît disposé à améliorer nos rues. Ce travail se fera peu à peu, afin de ne pas trop obérer les contribuables.

Nos éleveurs sont en pourparlers afin d'acheter l'outillage nécessaire pour ces travaux, et ils espèrent se le procurer à des conditions excessivement avantageuses.

Enfin le soleil semble vouloir sortir ses chauds rayons et réchauffer notre pauvre planète froide et humide. Succédant à une période de temps pluvieux, les belles journées que nous venons de passer, nous font croire que nous sommes entrés définitivement dans la saison estivale.



Ont ramené des milliers de Canadiens à la santé et à la vigueur, en guérissant leurs maladies des reins et de vessie. The National Drug & Chemical Co. of Canada, Limited, Toronto. Essayez-les. 50c. la boîte. 231F

ON DEMANDE un Boulanger, S'adresser à H. Giraldeau, 35 Rue Labelle, Saint-Jérôme.

Sir Wilfrid Laurier

CANADIENS-FRANÇAIS ayez un beau souvenir de SIR WILFRID en achetant la brochure illustrée sur sa VIE, sa MALADIE, sa MORT, ses FUNÉRAILLES.

Mesdames, avez-vous besoin d'une toilette pour la belle saison? Vous serez émerveillées du beau et grand choix de Robes, Blouses, Sous-vêtements, Corsets, Bas, etc., que vous trouverez à mon magasin.

Les plus nouveaux genres et les plus nouvelles couleurs dans les robes de toilette, jupons et cache-corsets en crêpe de Chine, Bas de soie toutes nuances et tons prix, 55 cts à \$2.26.

E. L. AUGER, marchand-tailleur, pour dames et Messieurs.

A VENDRE. - 3 maisons, près du centre de la ville de Saint-Jérôme. Une à deux logements et deux autres à un logement chaque. Conditions faciles. J. - E. PARENT, N. P., Saint-Jérôme.

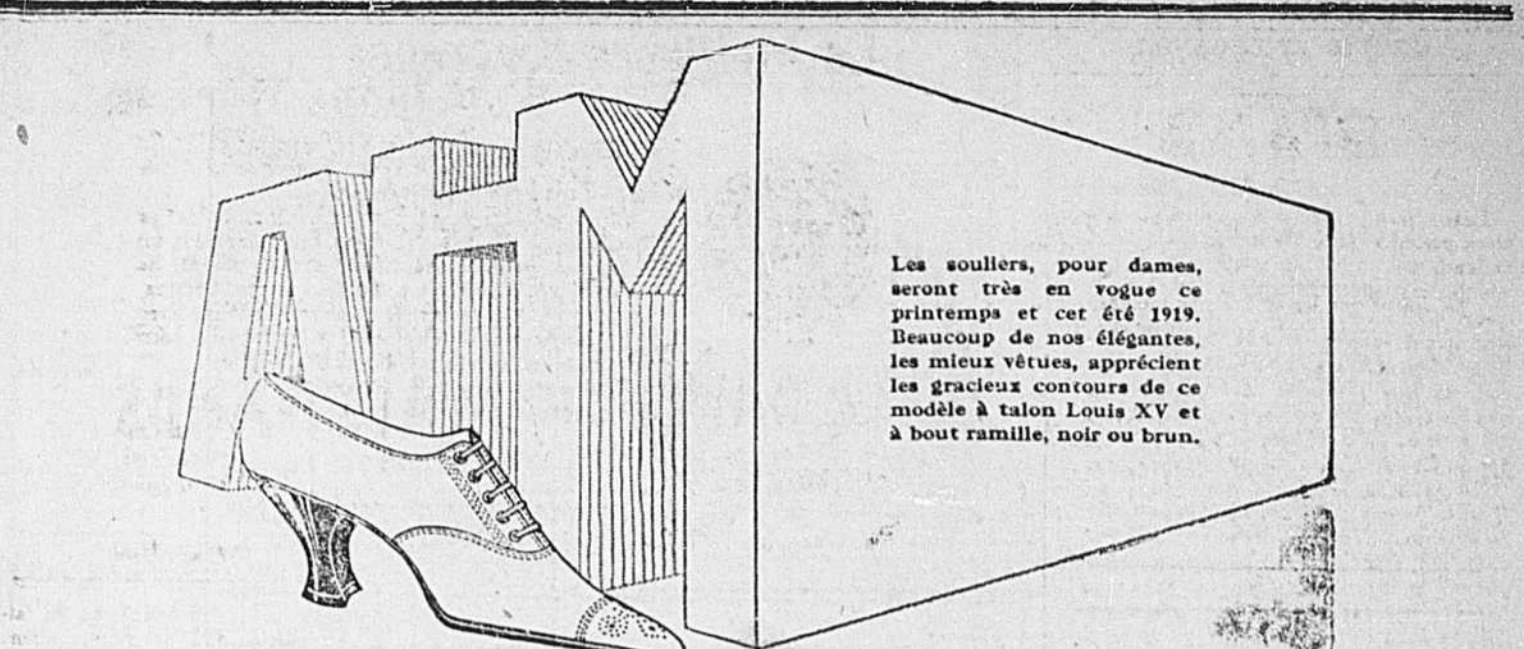
CHRONIQUE D'OTTAWA

Un jeune homme de 26 ans, nommé Alfred-Israël Miron, s'est noyé dimanche dernier en tombant du pont de la Gatineau dans la rivière. Avec quelques amis, Miron était allé faire une promenade à la Pointe Gatineau et tous étaient revenus sur le pont condamné à la circulation depuis deux mois et qui n'a pour structure de tablier que quelques planches. Miron glissa et tomba à l'eau et disparut avant que ses amis pussent lui porter secours.

Les ouvriers des usines Booth se sont mis en grève au commencement de la semaine. Tous demandent une augmentation de salaire et une diminution dans les heures de travail. Il est vrai que la condition de ces ouvriers est lamentable. La plupart sont pères de famille et les salaires sont de \$16. à \$21. par semaine, ce qui est tout juste de quoi exister au prix où sont les vivres actuellement.

Une autre grève s'est produite chez les mécaniciens de l'Ottawa Car Company qui demandent 80 cents de l'heure au lieu de 55 cents qu'ils reçoivent actuellement. La compagnie n'a pas encore pris de décision à cet égard. Les mécaniciens sont au nombre de 65.

Aucun autre remède ne guérira aussi sûrement et aussi rapidement les maux d'estomac, ne régularisera le foie et n'améliorera la santé en général qu'une absorption de Beecham's Pills



Pourquoi Cette Réclame?

NETANT qu'un consommateur solitaire entre des millions d'autres, vous croyez peut-être que nous nous désintéressons de vous, nous les fabricants, et que vous devez agir ainsi à notre égard. C'est une erreur capitale que de le penser.

L'avenir de notre entreprise ne repose, en fin de compte, que sur une seule chose: la satisfaction que vous, consommateur, attendez de nos produits. Et cette satisfaction elle-même dépend en grande partie de l'attention que vous apportez à l'achat de vos chaussures.

Remarquez bien ceci: quel que soit le soin avec lequel nous ayons choisi le matériel qui entre dans la fabrication d'une chaussure, quelle que soit la perfection de la main d'œuvre, vous n'en serez pas absolument satisfait si elle ne s'ajuste parfaitement à votre pied. Et c'est là une chose sur laquelle nous ne pouvons exercer aucun contrôle.

Nous faisons en sorte que la matière première employée dans notre fabrication soit la meilleure possible pour le prix; nous surveillons avec nous-mêmes de solliciter tout ce qui a trait à la main d'œuvre; mais nous ne pouvons aller au-delà. Rien ne nous assure que vous achèterez le genre de chaussure qui vous rendra le meilleur service, ni que vous demanderez la pointe et la largeur de

AMES HOLDEN McCREADY LIMITED

"Cordonniers de la Nation" ST. JOHN MONTREAL TORONTO WINNIPEG EDMONTON VANCOUVER. Exigez cette marque sous la semelle. de toute chaussure que vous achetez.

PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE TERREBONNE (DISTRICT DE TERREBONNE)

Règlement No 309

A une assemblée du conseil de la ville de Terrebonne, tenue à l'hôtel de ville de Terrebonne, le mercredi 7 mai 1919, à laquelle étaient présents MM. Eugène Labelle, maire, Arthur Sanscartier, L.-C. Oumet, L.-H. Desjardins, Léon Forget, Joseph Viau et Henri Brassard, échevins.

Le conseil de la ville de Terrebonne, statue et décide par règlement, comme suit: 1. Le règlement prohibant, dans les limites de la ville de Terrebonne, la vente des liqueurs enivrantes et l'octroi de licences en conséquence, en vertu et en exécution de la section quinzime, du titre quatrième des Statuts Révisés de Québec 1919, approuvé par les électeurs municipaux de la ville de Terrebonne, le 22 décembre 1915, et dont communication a été donnée au percepteur du revenu pour le district de Terrebonne, est par le présent révoqué et abrogé.

2. Le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs en la manière et d'après les formalités prescrites par l'article 1321 des Statuts Révisés de Québec 1919, tel qu'amendé par la loi 6 Georges V, chapitre 13, et ne prendra effet que s'il a été approuvé par la majorité des électeurs qui auront voté.

3. Le secrétaire-trésorier fera annoncer le présent règlement en le publiant quatre semaines consécutives dans un journal publié hebdomadairement ou plus souvent, le plus près possible de cette municipalité, et aussi en fera afficher des exemplaires dans au moins quatre lieux publics dans la municipalité avec un avis revêtu de sa signature, énonçant que le neuf juin mil neuf cent dix-neuf, étant un jour de la semaine suivant immédiatement ces quatre semaines, à dix heures de l'avant-midi, en la salle publique de l'hôtel de ville, il y aura votation au scrutin secret, dans la municipalité, aux fins de décider si le règlement doit être approuvé ou désapprouvé, selon le cas, par les électeurs.

(Signé) EUGÈNE LABELLE, Maire AMÉDÉE JASMIN, Sec. Trés.

(Vraie copie) Amédée Jasmin, sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE TERREBONNE (DISTRICT DE TERREBONNE)

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Terrebonne, que le règlement No. 309, révoquant le règlement de prohibition approuvé par les électeurs municipaux de la ville de Terrebonne le 22 décembre 1915, a été adopté par le conseil municipal de la ville de Terrebonne, à sa séance en date du 7 mai mil neuf cent dix-neuf, et qu'en conséquence et en vertu de la teneur du dit règlement, le neuf juin mil neuf cent dix-neuf à dix heures de l'avant midi, en la salle publique de l'hôtel-de-ville de la ville de Terrebonne, il y aura votation au scrutin secret, dans la municipalité, aux fins de décider si le dit règlement No. 309 doit être approuvé ou désapprouvé, selon le cas, par les dits électeurs municipaux.

Donné à Terrebonne, ce huit mai, mil neuf cent dix-neuf. Signé: EUGÈNE LABELLE, Maire, AMÉDÉE JASMIN, Sec. Trés.

(Vraie copie) Amédée Jasmin, Sec. Trés.

"L'Action Française"

La livraison d'avril de l'Action Française est particulièrement intéressante et d'un caractère très varié. Elle débute par un article d'Henri d'Arles sur "Ferdinand Gagnon et la survivance française aux États-Unis."

Elle se poursuit par un article fort éloquent de M. l'abbé Groulx sur le pèlerinage que l'Action Française et le comité du Monument Dollard feront, le 24 mai prochain, au Long-Sault. On y trouve ensuite un article de M. Omer Héroux: "A nos amis," une chronique, très vivante, de Pierre Homier: "A travers la vie courante," le rapport, détaillé, du comité qui travaille à la francisation des noms de biscuits et de bonbons, une chronique bibliographique qui contient, entre autres, une étude détaillée des "Cailloux" de M. Jean Nolin, et enfin une lettre pleine de suggestions intéressantes, à propos de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

L'abonnement à l'Action Française est d'une piastre par année, tous les abonnements partent de janvier. Abonnements et doivent être adressés à l'Action Française, bureau 32, Immeuble de la "Sauvegarde," Montréal.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 1351 M. LEON DUQUETTE, cordonnier de la ville de Saint-Jérôme, Demandeur.

vs. M. LEE KONG, de la ville de Saint-Jérôme, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les mois. (Signé) GRIGNON & FORTIER, Protonotaire C. S.

9 mai 1919.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 27

Dans l'affaire de: ALFRED LEPAGE, marchand de Saint-Faustin, dans le district de Terrebonne, Débitaire insolvable, et Mme veuve FRANÇOIS BEAUCHAMP, de Sainte-Adèle, dans le district de Terrebonne, Créancière réquerant cession.

Ledit Alfred Lepage ayant fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, le neuvième jour de mai 1919, avis est par le présent donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le vingt-huitième jour de mai, à dix heures de l'avant midi pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

Sainte-Scholastique, 9 mai 1919. GRIGNON & FORTIER, Protonotaire C. S.

Province de Québec Municipalité du village de l'Annonciation

A une session générale du conseil municipal du village de l'Annonciation, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des délibérations dudit conseil, le lundi cinq mai 1919, et à laquelle session sont présents: le maire Alfred Robidoux, et les conseillers Ovide Giroux, Guillaume Marois, Mélisippe Guay, Charlemagne Denis, Henri Gariépy et Osaïs Giroux, formant le quorum dudit conseil, sous la présidence de M. le maire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné, P. Morissette, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de l'Annonciation, certifié que la copie du règlement ci-dessus est une vraie copie du règlement passé et adopté par ledit conseil municipal le cinq mai courant (1919).

(Signé) P. MORISSETTE, Secrétaire-trésorier.

REGLEMENT No 25

Abrogeant le Règlement No 19 relatif à la vente des liqueurs enivrantes et alcooliques

Vu la requête adressée à ce conseil le vingt et un avril dernier, 1919, par un grand nombre d'électeurs de cette municipalité, demandant la cassation du règlement No 19 de prohibition;

Vu qu'il est juste et raisonnable d'accéder à la demande des signataires de ladite requête dans les circonstances actuelles;

Vu l'avis de motion donné à cette fin à la dernière session de ce conseil;

Il est résolu et statué par Règlement No 25 de ce conseil comme suit, sur proposition du conseiller Mélisippe Guay, appuyé par le conseiller Henri Gariépy, savoir:

1. Le règlement No 19 de ce conseil, relatif à la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes ou alcooliques est par le présent règlement révoqué et annulé à toutes fins que de droit;

2. Ce règlement sera soumis suivant la loi aux électeurs municipaux de la municipalité pour approbation et n'entrera en vigueur qu'après cette approbation seulement conformément aux dispositions de la loi de Tempérance de la province de Québec;

3. Le secrétaire-trésorier de ce conseil sera tenu de transmettre suivant la loi une copie authentique du présent règlement au percepteur du revenu provincial pour le district de Montréal. (Signé) ALFRED ROBIDOUX, Maire

P. MORISSETTE, Secrétaire-trésorier

Je, soussigné, P. Morissette, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de l'Annonciation, certifie que la copie du règlement ci-dessus est une vraie copie du règlement passé et adopté par ledit conseil municipal le cinq mai courant (1919).

(Signé) P. MORISSETTE, Secrétaire-trésorier.

Province de Québec Municipalité du village de l'Annonciation Aux habitants de ladite municipalité de l'Annonciation

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné, P. Morissette, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de l'Annonciation, que le règlement ci-dessus (No 25) sera pris en considération par les électeurs municipaux de ladite municipalité du village de l'Annonciation qualifiés suivant la loi pour approuver ou désapprouver ledit règlement, le mercredi quatre juin prochain (1919), à dix heures du matin, en la salle ordinaire des délibérations dudit conseil, dans le village de l'Annonciation, auquel dit jour il y aura votation au scrutin secret dans ladite municipalité aux fins de décider si ledit règlement doit être approuvé ou désapprouvé, suivant le cas, par les électeurs.

Donné à l'Annonciation, ce six mai mil neuf cent dix-neuf. (Signé) P. MORISSETTE, Secrétaire-trésorier.

(Vraie copie) P. Morissette, Secrétaire-trésorier.

Province de Québec District de Terrebonne Cour Supérieure No 1345

Dame JULIENNE LAURIN de la paroisse de Saint-Canut, district de Terrebonne, épouse commune en biens de Evariste Charbonneau, cultivateur du même lieu, dément autorisée aux fins des présentes, demanderesse; vs ledit Evariste Charbonneau.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le premier jour de mai 1919. Le procureur de la demanderesse. DONAT LALANDE, Sainte-Scholastique, ce 6 mai 1919.

Les douleurs de reins, conséquence presque inévitable du surmenage, sont guéries par Les PILULES MORO pour les HOMMES.

J'étais faible, alourdi et sans ambition. Cependant, j'avais à travailler fort. En dehors d'un mal de reins, j'avais aussi des douleurs dans les côtes et les membres. Je pouvais à peine rester debout et lorsque je me couchais, il m'était bien difficile de me lever seul.

Comme tous les hommes qui souffrent, j'avais pris ci et là les remèdes qui m'étaient conseillés, mais je n'observais aucun changement. Loin de là, mes forces diminuaient toujours. Sur les instances d'un ami, je me mis, malgré mon peu de confiance, à prendre des Pilules Moro. Le premier changement que je remarquai fut que mon appétit était meilleur et que ma digestion se faisait mieux. Mes forces revenaient aussi. Alors le courage m'est revenu et j'étais heureux de voir mes douleurs diminuer. Je suis aujourd'hui bien guéri. Cependant, je prends encore des Pilules Moro de temps en temps; j'y ai une grande confiance et je les conseille fortement. M. Antoine Legault, 1138, avenue Hotel-de-Ville, Montréal.

Il me fait plaisir de certifier que les Pilules Moro m'ont guéri de troubles d'estomac dont j'étais atteint depuis des mois et aussi de douleurs de reins. Un épouement général, qu'un travail excessif m'avait emmené, avait été la cause de ces douleurs. Des amis m'ont recommandé les Pilules Moro et le prompt soulagement qu'elles m'ont apporté m'a inspiré une grande confiance dans ce remède. Autrefois, bien des journées, j'avais été incapable de me rendre à mon travail, mais depuis que je me sers des Pilules Moro, je travaille à l'aise, sans abattement et sans douleur. M. Alfred Lampron, 204, rue Cheever, Lowell, Mass.

J'ai beaucoup souffert de douleurs de reins et ai été longtemps à me traîner à mon travail. Le courage me manquait quand il me fallait me lever le matin et commencer une journée d'ouvrage, je me sentais déjà si peu fort, si accablé et les reins si faibles que je ne savais

faible. J'avais confiance dans les Pilules Moro et c'est à ce remède que j'ai eu recours pour me remettre. Dans ces deux circonstances, il m'a suffi de quelques semaines de traitement pour dissiper ma faiblesse et les divers maux qui m'étaient la conséquence. Je puis donc en toute sûreté recommander les Pilules Moro. M. Alphonse Desmarais, 1620, rue St-Hubert, Montréal.

La faiblesse que je n'avais pu parvenir à dissiper m'empêchait souvent de me rendre à mon ouvrage. Je ne savais à quoi attribuer cette incapacité, car je ne ressentais aucune douleur. C'était simplement un affaiblissement de tout mon être, une impuissance devant le moindre effort, une disposition à la tristesse, au découragement. Les Pilules Moro, que j'ai employées, m'ont parfaitement remis, m'ont procuré une bonne santé. M. J. B. Bernier, 35, rue Grosvenordale, Conn.

HOMMES MALADES qui désirent avoir des conseils des médecins de la Compagnie Médicale Moro, écrivez-nous, dans une lettre, la maladie dont vous souffrez et demandez notre questionnaire. Nous vous indiquerons, par le retour de la maille, la manière de recouvrer la santé et de refaire vos forces.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c. une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272, rue St-Denis, Montréal.



M. ANT. LEGAULT 1138, avenue Hotel-de-Ville, Montréal.

CRESOBENE

(CAPSULES)

Composées de produits balsamiques, antiseptiques, volatils, les Capsules Crésobène imprégnées de leurs bienfaisantes vapeurs tout l'appareil respiratoire et guérissent infailliblement les MAUX DE GORGE, LARYNGITES, TOUX, GRIPPE, INFLUENZA, RHUMES, BRONCHITES, ASTHME, EMPHYSEME, etc.

Prix, 50 sous la boîte, six boîtes pour \$2.50, chez les marchands ou par la poste. Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 272 rue St-Denis, Montréal.

Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiums et les injections.

SANTAL CAPSULES MIDY

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, par J.-E. Prévost, éditeur-propriétaire.

S.-G. Laviolette, Ltée

Quincaillerie, Peinture, Vernis, Faïence, Poterie, etc.



POELES EN ACIER UNIVERSAL FAVORITE

POELES ROYAL FAVORITE

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant pleine et entière satisfaction.

COUROYES de toutes sortes, SCIES RONDES, HORLOGES, CHARBON, DYNAMITE, POUDRE A FUSIL

Choix considérable de MONTRES à des prix défiant toute compétition.

LAMPES ELECTRIQUES de 1ère qualité, à 25 cts.

S.-G. LAVIOLETTE, Ltée.

Angle des rues St-Georges et Ste-Anne SAINT-JEROME

EUGENE PREVOST

LICENCIÉ INSTITUT COMPTABLE

LIQUIDATEUR DE FAILLITES

Compromis obtenus sous le plus court délai. Règlements; promptement effectués.

SUITE 506, IMMEUBLE ROYAL TRUST

107, rue Saint-Jacques MONTRÉAL

TÉLÉPHONE BELL (Bureau: Main 1056; Résidence: Rockland 2934)

Le Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

est un trésor pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée, et pour tous les besoins des bébés et des enfants. Demandez-le toujours. En vente partout et au dépôt, 309 rue Saint-Denis, Montréal.

J.-A. BEAULIEU

AVOCAT

Immeuble Banque d'Épargne—Tél. M. 4563
180, rue Saint-Jacques MONTRÉAL

Cachets du Dr Fred Demers

contre le mal de tête

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête ce sont les seuls vraiment bons. Exiger toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet. En vente partout.
Dépôt: 309, rue Saint-Denis, Montréal.

Dr Alfred Lapointe

Médecin-Vétérinaire

BUREAU A L'HOTEL BELLEVUE
SAINT-JEROME, P. Q.

L'hôtel Bellevue, tenu par M. P. Lapointe est un établissement recommandable sous tous les rapports. Site enchanteur, près de la rivière du Nord. Table excellente, chambres spacieuses, écuries bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.
118 et 120, rue Labelle, Saint-Jérôme.

Dr Alb. Laroche

MÉDECIN CHIRURGIEN

Rue Labelle, en face de la banque d'Hochelega
TÉLÉPHONE BELL No. 159
SAINT-JEROME - P. Q.

C. A. Lorrain

Agent général d'Assurances

Téléphone Bell No. 58
157, rue Saint-Georges
SAINT-JEROME, P. Q.

Amendement, Engrais, Remède

Dernière création

"Calco" comme amendement



EXTRAIT D'ANALYSE CHIMIQUE

Carbonate de calcium... 98.41 p. c.
Insoluble dans l'acide (sable, argile)... .66 "
Oxyde de fer et alumine... .80 "
Carbonate de magnésium... .13 "

PHYSIQUE
Quantité passant le tamis de 100 mailles au pouce 99.59 p. c.

DESCHAMBAULT QUARRY CORPORATION

52, rue Saint-Paul Québec

La texture du sol est très favorablement affectée par l'application de "Calco". Les terres fortes deviennent plus poreuses et plus facilement perméables par l'air et par l'eau.

La condition physique des terrains sablonneux est aussi fort avantageusement améliorée par l'addition de calcaire; la chaux leur donne plus de consistance et plus de corps.

"Calco" comme engrais

L'introduction du carbonate de calcium dans le sol augmente considérablement la proportion de phosphate et d'acide phosphorique solubles et met de la sorte la terre en meilleur état de servir à l'alimentation des plantes et de produire d'abondantes récoltes.

"Calco" comme remède

La réaction chimique, entre l'acide de la terre et le calcium appliqué, produit un composé neutre qui corrige l'acidité du sol. Les principes ferrugineux nuisibles qui s'y trouvent sont transformés, sous l'influence du calcaire, en composés inoffensifs et le sol est conséquemment rendu apte à la végétation des plantes.

Tout renseignement sur demande par

Pour Guérir le RHUME et la GRIPPE
Employez Toujours Le
SIROP GAUVIN
Pour le Rhume

Le Cerisier Sauvage

forme une aide précieuse au Menthol, à l'Eucalyptol et aux autres ingrédients antiseptiques et curatifs qui composent le Sirop Gauvin pour le Rhume—Récolté dans nos forêts Canadiennes et employé en infusions par les premiers colons du pays, avec les meilleurs résultats dans toutes les affections de poitrine, le Cerisier Sauvage constitue un tonique précieux des bronches et des poumons. C'est un véritable spécifique contre la Grippe, la coqueluche, les toux spasmodiques, l'asthme et toutes les affections de la Gorge, des Bronches et des Poumons.

J. A. E. GAUVIN
Pharmacien-Chimiste
MONTRÉAL

Le Sirop Gauvin pour le Rhume est en vente partout à 25c la bouteille.

récolte de l'écorce du Cerisier-sauvage

CONSTIPATION

Le séjour prolongé de matières fécales dans l'intestin compromet la santé générale, charge le sang de substances nuisibles, ce qui provoque des maladies. Ayez une évacuation de l'intestin, au moins toutes les vingt-quatre heures, en prenant le

ROBOL

Une ou deux tablettes ROBOL prises le soir au coucher, vous guériront de la constipation et vous débarrasseront des déchets qui vous empoisonnent.

En vente partout 25 sous la boîte, six pour \$1.25. Envoyé par la poste par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Ltée, 274, rue St-Denis, Montréal.

DYSPEPSIE

Si vous voulez un remède radical pour guérir votre dyspepsie, votre gastrite, votre dilatation d'estomac, vos pituites, etc., prenez les tablettes

PAP-SAG

C'est le meilleur guérisseur de toute personne qui souffre de l'estomac.

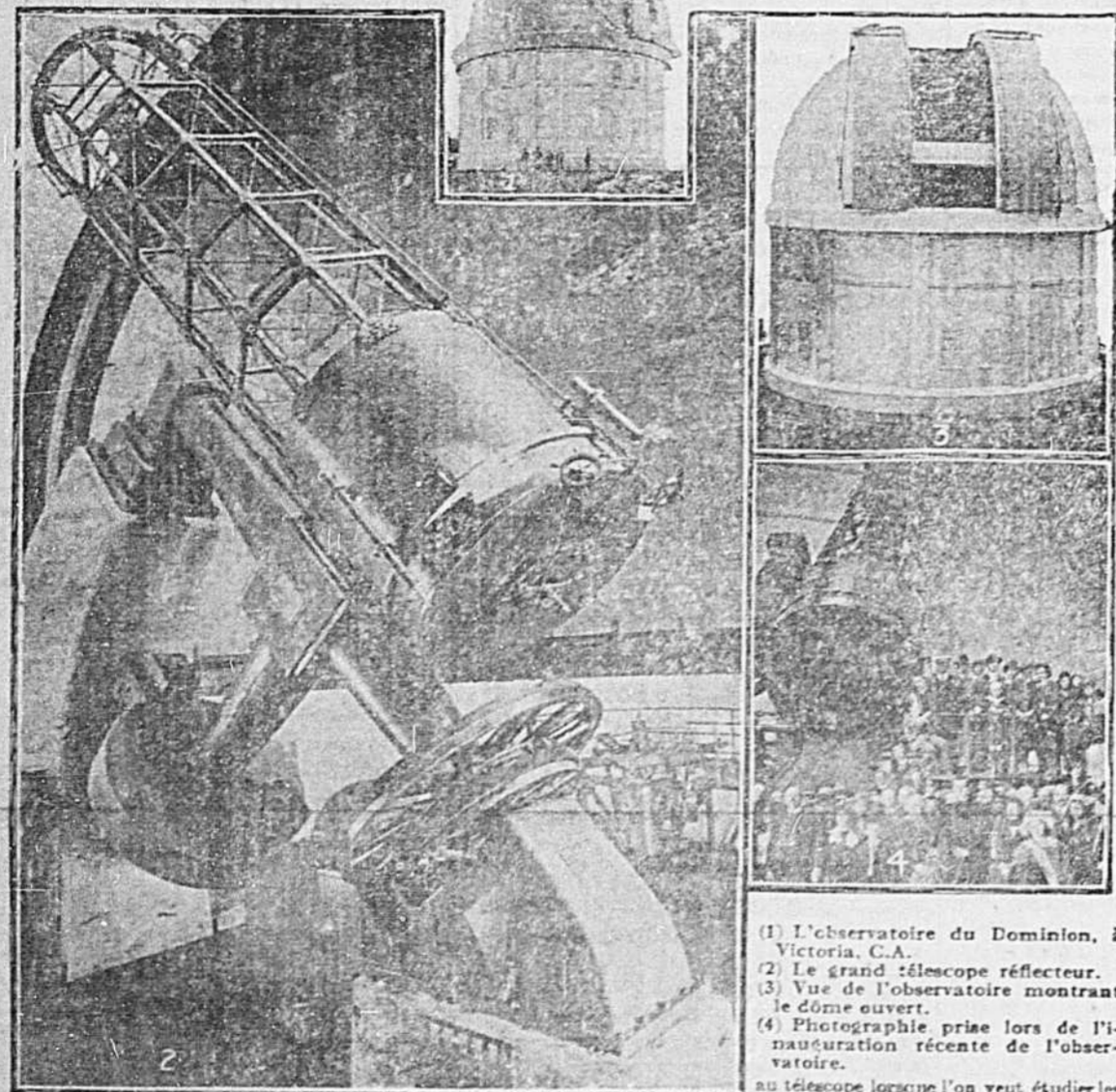
En vente partout 50 sous la boîte, six pour \$2.50. Envoyé par la poste par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Ltée, 274, rue St-Denis, Montréal.

PUISSANT

Érigé à

TELESCOPE

Victoria, C.A.



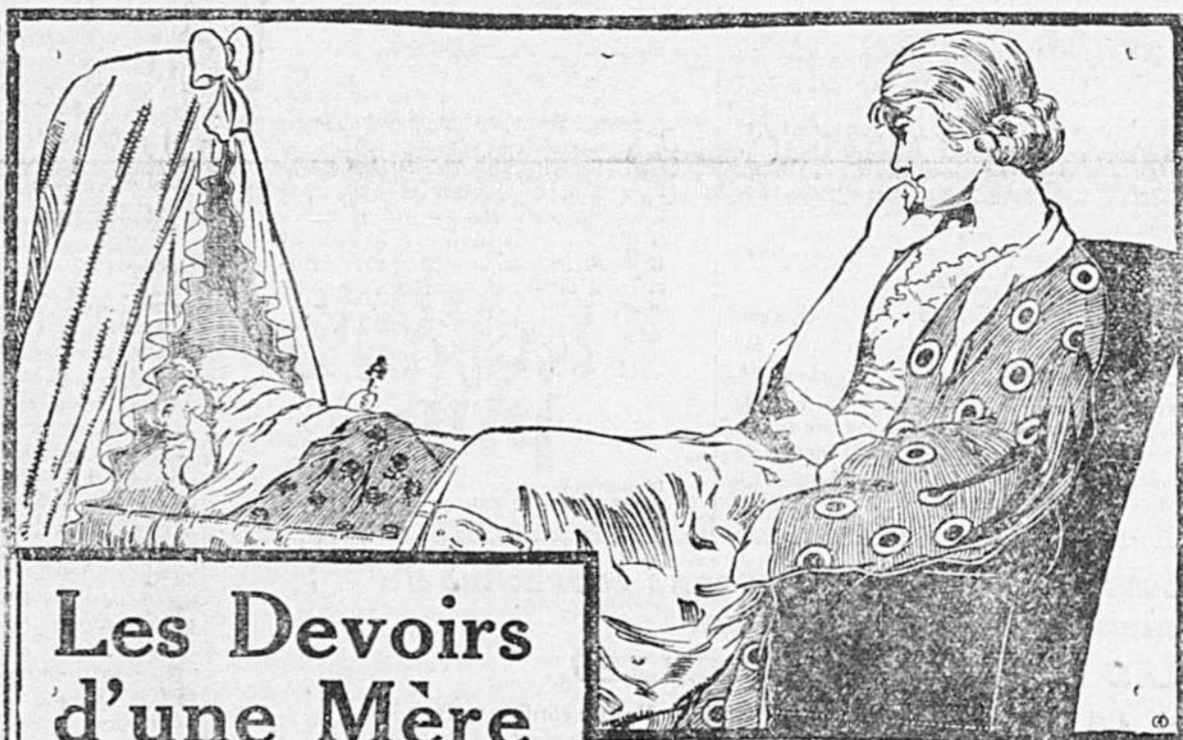
(1) L'observatoire du Dominion, à Victoria, C.A.
(2) Le grand télescope réflecteur.
(3) Vue de l'observatoire montrant le dôme ouvert.
(4) Photographie prise lors de l'inauguration récente de l'observatoire.

C'EST à l'aide du télescope réflecteur qu'on a fait jusqu'ici les plus merveilleuses découvertes astronomiques. Sa construction diffère sensiblement de celle du télescope à réfraction que l'on voit souvent dans les parcs et à travers lequel les passants peuvent, moyennant cinq ou dix sous, examiner de plus près les cratères volcaniques de la lune. La lentille placée à la partie supérieure d'un télescope à réfraction s'appelle l'objectif. Cette lentille rassemble les rayons lumineux et les amène à un foyer où ils forment une image que l'on peut examiner à l'aide d'un verre grossissant. Le plus puissant de ces télescopes est celui de Yerkes, qui possède un objectif de quarante pouces de diamètre.

Le plus gros télescope réflecteur se trouve maintenant au Canada. On vient d'en terminer l'érection à Victoria, en Colombie-Britannique. On sait que cette ville se trouve située au sud de l'île Vancouver, à quelques heures de trajet de la métropole de la Colombie, par les navires du C.P.R., qui font le service régulier de la côte du Pacifique. Dans un télescope réflecteur, les rayons sont ras-

semblés par la réflexion sur la surface d'un miroir concave de forme parabolique, sur lequel ils forment une image, de la même manière que le télescope à réfraction; seulement, comme cette image se trouve à l'appareil du même côté du miroir que l'objectif, l'observateur qui veut regarder une étoile, verrait sa tête s'interposer entre les deux, si pour parer à cette difficulté, on n'avait pas obtenu des rayons à un angle de 45 degrés. L'image apparaît ainsi à côté du tube central et peut être bien tirée vue au moyen d'un appareil grossissant. Le télescope de Victoria, qui représente une de nos illustrations, a 72 pouces de diamètre et son grand miroir qui a 122 pouces d'épaisseur, pèse plus de 4000 livres. Le poids de tout l'instrument est énorme et pour en assurer la stabilité, on a dû l'établir sur de forts piliers en béton, comme le fait voit la gravure No. 2.

L'observatoire qui le renferme est une construction circulaire, surmontée d'un dôme que l'on peut ouvrir au moyen de larges panneaux glissant sur des rails, de manière à laisser le champ libre toutes sortes.



Les Devoirs d'une Mère

En présence de nouveaux devoirs, de nouvelles épreuves, de chagrins, de déceptions, de surmenage qui épuisent ses forces, minent son énergie, usent ses nerfs, la jeune mère doit considérer que son premier devoir est de conserver ses forces morales et physiques, afin de pouvoir élever et protéger le petit être qui lui est si cher.

Toutes les luttes qu'elle doit soutenir, sans trêve ni merci, pour l'existence de son enfant, les longues veillées et l'épuisement qui en résulte exigent de sa part un effort tel que tous ses organes sont continuellement surmenés.

Voyez-la durant le cours des nuits longues, interminables, pendant que tout autour d'elle repose dans un profond sommeil, seule elle veille et une prière s'élève du fond de son cœur demandant au ciel la protection pour ce petit être si fragile pour lequel elle est volontiers prête à sacrifier ses forces, sa santé, sa vie.

Même, lorsqu'épuisée, elle s'assoupit un instant, là encore le repos lui est refusé. Au moindre bruit, elle lève la tête lourde de sommeil, surveillant d'un œil inquiet le bébé qu'elle aime tant, puis elle retombe dans un demi-sommeil, pour se réveiller à chaque heure, à chaque son lointain, qui auparavant ne servait qu'à bercer son sommeil.

Est-il surprenant dans ces conditions, qu'après ces longues veillées suivies de si près une maladie pénible et une longue convalescence, elle soit si pâle, si faible, si nerveuse? Combien y en a-t-il parmi ces jeunes mères, qui souffrent, toute leur vie durant, des conséquences de cette période de surmenage?

C'est surtout à ce moment là qu'il est de la plus haute importance de soutenir l'organisme et de le remettre jusqu'à ce qu'il ait reconquis ses fonctions normales. Le célèbre



Vin St-Michel

est pour ces jeunes mères, le tonique reconstituant le plus puissant, le plus efficace; leur meilleur soutien. Il donne très rapidement des forces, abrège la convalescence, procure une sensation de repos, de bien-être, de vigueur et de santé. Riche en fer, en tanin et en sels essentiels à la vie, il donne un sang riche, pur et abondant. Spécifique de l'épuisement nerveux, le Vin St-Michel nourrit, calme et régénère les nerfs, intensifie la puissance nerveuse, augmente les forces, l'énergie et la vitalité. Délicieux au goût, facile à digérer, économique et efficace, c'est le reconstituant naturel que devraient employer les jeunes mères, les convalescentes et toutes les personnes faibles, anémiques et nerveuses.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre de vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, St-Paul Ouest, Montréal
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass., (Agents pour les Etats-Unis.)

La meilleure politique

à suivre pour devenir riche c'est de faire de l'épargne. La

Banque d'Hochelega

prendra soin de vos économies et les fera fructifier. Votre argent est toujours à votre disposition; vous pouvez le retirer en tout temps sans avis.

Capital payé: \$4,000,000
Fonds de réserve: \$3,700,000
Total de l'actif, \$39,000,000

DIRECTEURS
J.-A. Vallancourt, président
Hon. F.-L. Béique, vice-président
A. Turcotte, E. H. Lemay
Hon. J.-M. Wilson, A.-W. Bonner
A.-A. Laroche
Baudry Leman, gérant général

SUCCESSALE SAINT-JEROME
A.-C. HEBERT, gérant

A.-P. LAPLANTE

Agent d'Assurances
contre l'incendie
228, rue Labelle, Saint-Jérôme

Elie Meunier

MANUFACTURIER
Portes, Chassis,
Jalousies, Moulures
Bois de charpente, Bois préparé,
Tournage, Découpage, etc.
Ancienne manuf. Limoges, près du
moulin à farine Jules Drouin
SAINT-JEROME

INVENTIONS

Protégées en tous pays
Si vous avez une invention à développer et à protéger, une marque de commerce à faire enregistrer, veuillez communiquer avec nous.
Nous nous chargerons de faire pour vous les recherches nécessaires. Nous vous aiderons de nos conseils et nous vous donnerons tous les renseignements que vous désirez.

PIGEON & LYMBURNER
AUTREFOIS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice "Power" MONTRÉAL

SINAI LAMARRE

AVOCAT
Ancien bureau de M. CAMILLE DE MARTIGNY
Téléphone No 115
RUE LABELLE, Près du pont de fer
SAINT-JEROME.

On trouve une variété considérable de parfum, de poudre de toilette, de lotions, de savons, pâte à dents, etc., à la librairie Prévost, rue Sainte-Julie.